



Honoraires abusifs d'avocat

Par **chouchou**, le **14/07/2008 à 18:30**

Mon avocat travaille depuis 7 ans sur mon dossier d'accident du travail. Les audiences étaient sans cesse reportées et, au bout de 7 ans, il a obtenu une petite indemnisation pour mon accident. J'avais signé une convention d'honoraires au début, lorsqu'il me l'a expliqué, il m'a assuré que sa rémunération se répartissait comme suit : une avance forfaitaire de 600 € et du montant de mon indemnisation.

Mon souci, est que lorsque j'ai reçu sa facture, j'ai été très surpris car elle était très élevée. En effet, il avait prévu un remboursement des frais avancés par son cabinet sur sa convention et je n'étais pas au courant. Il n'en a jamais fait allusion et nous n'avons jamais parlé de ses frais. IL me demande aujourd'hui de lui régler une somme qui correspond à plus de la moitié de mon indemnisation qui n'est déjà pas très élevé.

Je suis au RMI et travaille à mi-temps et je ne comprends pas pourquoi il n'a pas envoyé la facture de ses frais au fur et à mesure. Je me sens dupé, car je n'étais pas au courant de ses frais, lui faisant confiance lors de la signature, je n'ai pas vérifié le contrat. De plus, comme je n'ai pas eu une grosse indemnisation, je le soupçonne d'avoir voulu se rattraper sur les frais. Merci de m'indiquer comment contester sa facture, je ne sais comment me sortir de ce mauvais pas.

A-t'il le droit de duper ces clients de la sorte sur ses honoraires ?